

Indications et conditions générales de la société Optimus AG pour les filières de formation

État 03/2015

1. Optimus AG et champ d'application

- 1.1 La société Optimus AG est une société anonyme, inscrite au registre du commerce et dont le siège social est à Thouné. Elle a été créée en 2003 et est soumise aux dispositions des art. 620 et ss du code suisse des obligations.
- 1.2 Les indications et conditions générales s'appliquent aux cursus de formation suivants:
Banking Basics, Banking Basics Distance Learning, Banking Intermediate, Banking Fundamentals, Banking for Professionals
- 1.3 La société Optimus AG se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans motif, les présentes indications et conditions générales.

2. Inscription

- 2.1 L'inscription aux cours s'effectue exclusivement en ligne, via le site www.optimusag.ch et constitue un engagement ferme pour l'ensemble des modules de formation.
- 2.2 Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

3. Facturation

- 3.1 Une fois l'inscription effectuée, les participants reçoivent un mail de confirmation ainsi que la facture pour la formation choisie. L'inscription à la formation ne devient que définitive que lorsque l'écolage a été réglé dans son intégralité et ce dans les 30 jours suivant le mail de confirmation.
- 3.2 Optimus AG se réserve le droit de ne pas prendre en compte les inscriptions des participants qui n'ont pas payé l'écolage dans les délais.

4. Désistement

- 4.1 Les participants ont la possibilité d'annuler leur inscription, par lettre recommandée, sans frais jusqu'à 30 jours précédant le début du cours. En cas d'annulation entre le 29^e jour et le 8^e jour précédant le début du cours, le paiement de 50 % de l'écolage sera exigé. Si l'annulation intervient à partir du 7^e jour précédant le début du cours ou au plus tard, l'écolage sera exigé dans son intégralité.
- 4.2 L'écolage n'est pas remboursé en cas de désistement durant la formation.
- 4.3 Aucun remboursement de l'écolage ne pourra être consenti pour cause de vacances, service militaire, maladie, absence pour raison professionnelle, etc.

5. Rattrapage des cours

- 5.1 Les jours de cours non suivis peuvent, dans la mesure du possible, être rattrapés dans une autre session de formation.
- 5.2 Lorsque le rattrapage des cours ne peut avoir lieu (par exemple si aucune session de formation similaire n'a lieu), les participants concernés reçoivent les travaux à faire par écrit afin de rattraper personnellement les jours de cours manqués.

6. Organisation des sessions

- 6.1 Les sessions de formation pour lesquelles le nombre d'inscriptions est insuffisant* sont annulées.
- 6.2 Dans le cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant, les candidats inscrits peuvent reporter leur inscription à d'autres sessions de formation.
- 6.3 Les participants sont informés de l'annulation d'un cours au plus tard trois semaines avant le début de la formation.
- 6.4 En cas d'annulation d'une session de formation et si aucun report ne peut être effectué, les droits d'inscription sont remboursés.

** Pour les formations suivantes, le nombre de participants minimum est de sept:*

- *Banking Basics*
- *Banking Intermediate*
- *Banking Fundamentals*

Pour les formations avancées (Banking for Professionals), le nombre minimum de participants est de huit.

7. Report de cours en cas de prestations non assurées

Si un cours ou un module ne peut être assuré en raison d'un cas de force majeure ou par une négligence d'Optimus AG, son report est proposé aux participants pour une date ultérieure. L'écologie n'est en aucun cas remboursé.

8. Modifications du programme et des prix

Des modifications de programmes et de prix restent possibles.

9. Assurance

Optimus AG décline toute responsabilité pour les dommages survenus pendant les cours et manifestations dont elle est l'organisatrice. Optimus AG n'assume aucune responsabilité en cas d'accident.

10. Protection des données

En s'inscrivant, le/la participant(e) accepte de confier à Optimus AG ses données (données à caractère personnel, cours choisi) en vue d'une utilisation ultérieure (information concernant de nouvelles offres).

11. Droit applicable et for

Pour tous litiges qui pourraient découler du présent contrat, le for est Thoue.

Thoue, mars 2015 / Optimus AG